

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2015

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

Depuis le 24 avril 2015, le Groupe s'est doté d'un nouveau nom commercial. A l'effet de délibérer sur le changement de dénomination sociale et la modification corrélative de l'article 3 des statuts, une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra mercredi 29 juillet 2015 à 12 heures, au Pavillon d'Armenonville, Allée de Longchamp – Bois de Boulogne, 75116 Paris..

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'assemblée, a été mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le 22 juin 2015 bulletin numéro 74.

Les documents d'information préparatoires à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

- Pour les actionnaires au nominatif, vous recevrez directement votre convocation à l'Assemblée Générale, par courrier ou par e-mail selon votre choix. Pour toute demande de documents complémentaires, vous devrez compléter le formulaire de demande d'envoi de documents figurant en dernière page de la brochure de convocation et le renvoyer à Société Générale, Service des assemblées générales, Sgss/Sbo/Cis/Iss/Gms, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex 3, à l'aide de l'enveloppe T jointe à votre convocation par courrier, ou vous connecter au site de vote dédié (www.sharinbox.societegenerale.com) et ce jusqu'au 28 juillet 2015, 15 heures.
- Pour les actionnaires au porteur, vous devrez vous adresser à votre intermédiaire bancaire ou financier.

Conformément à l'article R.225-73 du Code de commerce, vous pourrez consulter sur notre site (www.gdfsuez.com), au plus tard le 8 juillet 2015, les documents d'information préparatoires à cette assemblée.